

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 3 mars 2014****Présents :**

Grégoire ETRILLARD, Pierre FRANÇOIS, Laure MARCUS, Daniel MUGERIN, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.

Céline BENTZ, Maxime BUREAU, Léo CASTELLOTE, Anaïs de SAINT-MARTIN, Augustin HARB, Clotilde HOPPE, Hugo LABART, Anaëlle SUBERBIE.

Absents ou excusés

Pilar CALVO-ALVAREZ, Manuel FLAM.

Assistaient à la séance :

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du collège universitaire,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Julien PALOMO	responsable de la vie étudiante,
Bérangère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine Grouès.

*

* *

- | | | |
|-------|---|-------|
| I. | Élection du président enseignant et du président étudiant. | p. 2 |
| II. | Élections des représentants étudiant et enseignant à la Commission de la vie étudiante. | p. 2 |
| III. | Calendrier des groupes de travail des semestres de printemps. | p. 3 |
| IV. | Études et scolarité : point sur les chantiers en cours. | p. 4 |
| V. | Retour sur le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante. | p. 11 |
| VI. | Organisation des élections au Conseil d'administration du Bureau des Élèves. | p. 16 |
| VII. | Validation du relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante. | p. 16 |
| VIII. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 2 décembre 2013. | p. 19 |
| IX. | Échanges d'informations sur des questions diverses. | p. 19 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 3 mars 2014

Frédéric MION ouvre la séance à 18h03.

Frédéric MION prend la parole pour saluer l'assistance à l'ouverture de cette nouvelle Commission paritaire et il tient à saluer avec une chaleur particulière les nouveaux élus. Il espère que les travaux de la commission seront riches. Sa présence en Commission paritaire a été peu fréquente, son emploi du temps ne lui laissant pas la possibilité de se rendre à toutes les réunions auxquelles il souhaiterait participer. Certains sujets, dans les mois à venir, l'amèneront sans doute à assister à certaines séances, et il s'en réjouit. Il ne sera en revanche hélas pas à Paris lors de la séance à propos des statuts. Mais les élus connaissent déjà l'essentiel de la réforme : l'élargissement de la composition de la Commission paritaire à deux élus salariés du personnel de Sciences Po. Au menu des mois qui viennent figureront notamment les orientations stratégiques de Sciences Po, pour préparer le dialogue contractuel avec l'État. De manière générale, il compte sur la qualité des travaux réalisés par la Commission paritaire sur tous les sujets relevant de sa compétence pour améliorer dans son ensemble le fonctionnement de l'école.

I. ÉLECTION DU PRESIDENT ENSEIGNANT ET DU PRESIDENT ETUDIANT

Sur proposition d'Anaïs DE SAINT-MARTIN, en raison du retard de certains enseignants, il est procédé d'abord à l'élection du président étudiant. Le vote est à bulletin secret.

Anaïs DE SAINT-MARTIN est la seule candidate.

Il y a 12 votants.

Anaïs DE SAINT-MARTIN est élue avec 9 votes pour et 3 votes blancs.

Il est ensuite procédé à l'élection du président enseignant.

Daniel MUGERIN est le seul candidat.

Il y a 14 votants.

Daniel MUGERIN est élu avec 11 votes pour et 2 votes blancs et 1 vote nul.

Daniel MUGERIN prend la présidence. Il remercie et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants à qui il souhaite beaucoup de bonheur pour participer à cette commission vivante, riche en débats et la plus représentative de la conception de la participation étudiante à Sciences Po en bonne intelligence avec les enseignants et la direction.

II. ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT A LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE

Daniel MUGERIN rappelle qu'il s'agit d'une commission de création récente. Elle a pour vocation d'examiner les demandes de subventions d'associations de la vie étudiante dès lors que les demandes n'excèdent pas un certain plafond, c'est-à-dire 600 euros. Chaque année est procédé au renouvellement de 2 des 4 membres de cette commission de la vie étudiante puisque, ès qualités, le président enseignant et le président étudiant sont de droit membres de cette commission. Il faut élire par conséquent un représentant pour le collègue étudiant et un représentant pour le collègue enseignant.

Il commence par l'élection du représentant étudiant et demande s'il y a un candidat.

Augustin HARB se présente. Il est étudiant en deuxième année, élu de l'UNEF syndicat sorti majoritaire des dernières élections étudiantes et qui représente donc une grande partie des étudiants de Sciences Po. Il est élu en Commission paritaire depuis un an et membre de la CVE depuis le semestre précédent. Il a pu se forger une

très bonne connaissance des enjeux de la vie étudiante et associative à laquelle il attache une très grande importance. Il est inscrit dans la continuité des élus UNEF de ces dernières années en siégeant dans cette commission avec assiduité et en étudiant les dossiers. Si ses interlocuteurs lui attribuent leur confiance, il poursuivra le travail sérieux effectué par l'UNEF au sein de cette commission où il souhaite continuer à s'investir, car elle est essentielle pour la vitalité étudiante et associative de Sciences Po. C'est fort de la légitimité renouvelée de l'UNEF au sein des conseils et de son investissement dans la CVE qu'il se présente à nouveau.

Le vote a lieu à main levée.

Augustin HARB est élu avec 6 voix pour et 2 abstentions.

Puis, a lieu l'élection au sein du collège enseignant.

Grégoire ÉTRILLARD renouvelle sa candidature. Il est à la CVE depuis un an. Cette commission permet de distribuer un certain nombre de fonds aux diverses associations et de faire vivre le campus ainsi que l'a dit Augustin HARB. Cette commission a aussi des objectifs pédagogiques : préparer les étudiants à faire des dossiers de demande de subvention. Depuis un an, il commence à voir que cela fonctionne bien. Il a réfléchi à la composition de la CVE et trouve qu'elle permet de bien organiser les débats.

Grégoire ÉTRILLARD est élu à l'unanimité.

III. CALENDRIER DES GROUPES DE TRAVAIL DU SEMESTRE DE PRINTEMPS

Daniel MUGERIN explique que le calendrier proposé sur les propositions faites par la Commission paritaire le 2 décembre 2013 se trouve dans le dossier remis aux interlocuteurs.

Jacques DE CHAMPCHESEL rappelle que la Commission paritaire du 2 décembre 2013 avait retenu les sujets suivants : la certification c'est-à-dire toutes les questions liées à la IELTS, les enseignements de langue, la vie associative à Sciences Po, les maquettes pédagogiques de master, l'accueil et le suivi des étudiants internationaux et l'infrastructure d'accueil, notamment toutes les questions liées aux bibliothèques et au système informatique. Ce sont les sujets retenus par la Commission paritaire. Il s'agit à présent de s'accorder sur un calendrier. Celui qui est proposé et sur lequel il s'agit de voter tient compte des questions de disponibilité de salle et de personne, notamment des bons interlocuteurs pour débattre sur le fond, et des questions de rythme. Il avait été question d'un rythme de tous les quinze jours, mais beaucoup de sujets ont été proposés. Il propose un rythme hebdomadaire sauf le lundi suivant le week-end prolongé du 19-20 avril connu sous le nom de week-end de Pâques.

Léo CASTELLOTE remarque que les deuxième et troisième sujets sont inversés.

Jacques DE CHAMPCHESEL répond que c'est en raison de la disponibilité des interlocuteurs sur la vie associative. À plusieurs questions, il répond qu'un changement de calendrier ne permettrait pas d'avoir les bonnes personnes autour de la table. Il s'est assuré qu'elles soient présentes pour les sujets clés. Rien n'est pire qu'un groupe de travail où les bons interlocuteurs sont absents et où on ne peut rien discuter.

Robert SKIPPON a une question. Pour les deux premiers sujets, serait-il possible d'avoir une ou deux personnes extérieures au Conseil de direction ? Il pense qu'il y aurait des enseignants qui auraient des choses intéressantes à dire sur l'IELTS et sur les enseignements de langue ?

Pour Jacques DE CHAMPCHESEL, ce n'est pas possible. Les membres de la Commission paritaire peuvent consulter eux-mêmes des enseignants et venir en tant qu'élus, mais on ne fait pas venir de personnes extérieures.

Il rappelle qu'il avait été décidé, pour donner de l'importance à ces groupes de travail, que le président étudiant ou le président enseignant de la Commission paritaire ferait un rapport sur les éléments essentiels apportés lors de ces groupes de travail pour pouvoir le partager avec les autres élus et nourrir l'ordre du jour de la Commission paritaire et du Conseil de direction.

Anaïs DE SAINT-MARTIN précise que cela a déjà commencé lors des deux derniers groupes de travail qui ont suivi la dernière Commission paritaire. Normalement tout le monde a reçu un compte-rendu thématique des sujets abordés.

Grégoire ÉTRILLARD souligne que c'est un progrès, car ces groupes avaient jusqu'alors une allure un peu évanescence. Il remercie Anaïs DE SAINT-MARTIN qui a été jusqu'à présent l'unique rédactrice.

Selon Pierre FRANÇOIS, cela dit aussi la fragilité du dispositif.

Daniel MUGERIN précise que ces documents ont été écrits en commun entre Anaïs DE SAINT-MARTIN et lui-même.

Jacques DE CHAMPCHESNEL rappelle que ces rapports sont également utiles pour le Conseil de direction. Ces groupes de travail sont ouverts aux élus de la Commission paritaire et aux membres du Conseil de direction. Lors de la précédente séance, les sujets avaient été actés, mais pas le calendrier. Il faut donc le voter.

Le calendrier proposé est adopté à l'unanimité.

IV. ÉTUDES ET SCOLARITE : POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS

Françoise MELONIO fait d'abord un rapide tour d'horizon sur les différents chantiers de la direction des Etudes. La méthode choisie consiste à prendre le temps de la réflexion et à tirer profit de ce que l'autonomie de l'établissement donne la chance inestimable de n'être pas tributaire des dénominations nationales. Le travail en cours porte à la fois sur le curriculum du master, la maquette des masters, la formation commune et le Grand O. Elle parlera également rapidement du transfert à Reims du programme Europe Afrique.

Françoise MELONIO commence par le Comité du curriculum du master dont les séances sont organisées par Delphine GROUES. C'est un travail considérable. La date choisie pour le groupe de travail avec les élus de la commission paritaire le 8 avril, est très heureuse car elle se situe à mi-parcours du travail du Cocuma qui a tenu pour le moment trois séances. Le cocuma est composé pour partie de membres de Sciences Po - professeurs et responsables administratifs, comme le directeur de la communication et le directeur des relations internationales-, et pour partie d'experts extérieurs chargés d'apporter des points de comparaison. Parmi eux, Pierre VELTZ, spécialiste des questions d'urbanisme, Un avocat enseignant de l'école de droit et deux représentants d'universités étrangères. Ils procèdent à des auditions, chaque master présentant préalablement un dossier sur l'état actuel et sur ses perspectives d'évolution, ce qui constituera un matériau très précieux pour la prise de décision par les instances centrales. Il y a eu une première séance introductive le 5 novembre pour établir une liste des questions à poser, une deuxième le 17 décembre avec l'audition des trois écoles les plus anciennes (journalisme, droit et communication) et une troisième le 28 janvier avec PSIA et le master Gestion des ressources humaines. A chaque séance sont auditionnés plusieurs écoles ou plusieurs masters, pour que les points communs et les différences entre masters puissent ressortir clairement. Les autres séances prévues sont :

- le 5 mars avec le département d'économie et l'école doctorale.
- fin mars, le groupe des affaires publiques.
- début avril, ce sera l'urbanisme.
- 14 avril un séminaire avec le représentant de la LSI et celui de Columbia

La rédaction du rapport final aura lieu en mai et juin. En amont de chaque réunion, Delphine GROUES rencontre chaque directeur de programme individuellement et prépare l'audition. Il y a un compte-rendu écrit de chaque séance. Après la séance, comme deux heures sont trop courtes, les membres de la commission envoient des questions et reçoivent des réponses écrites.

Les questions posées concernent tout d'abord le positionnement de l'offre du master ou de l'école, c'est-à-dire : pourquoi le programme existe, comment se place-t-il par rapport à d'autres formations offertes à Sciences Po ou existantes dans d'autres institutions ? Quelle est la cohérence avec le projet de Sciences Po ? Quelle est la durée de la formation, etc. Il y a une autre série de questions sur les perspectives, les débouchés actuels et futurs des élèves, le lien avec le marché du travail, quels champs sont absents qui seraient potentiellement porteurs, le profil souhaité des enseignants. Le troisième bloc de questions porte sur le public visé par chacune de ces formations en terme d'origine intellectuelle (les filières des étudiants venant de

l'extérieur) : comment se fait la continuité avec les formations antérieures des étudiants, les lacunes repérées dans les formations antérieures, quelles sont les passerelles organisées par la recherche ou d'autres formations, quelle est la démographie actuelle et souhaitable de la formation en fonction des capacités d'encadrement et des débouchés, etc. Enfin, il existe une série de questions sur le pilotage scientifique de ces formations : qui évalue la qualité de la formation et la satisfaction des étudiants, quels sont les critères d'évaluation, qui est consulté pour la formation des programmes, quel type d'évaluation est-il souhaitable de mettre en place ?

L'identité des questions posées à tous les masters permet d'établir des comparaisons entre formations. Il serait prématuré de faire la synthèse, car toutes les auditions n'ont pas encore eu lieu, mais il y a déjà un certain nombre de points qui se dégagent, en dehors du fait que les formations de Sciences Po sont peu lisibles, car très nombreuses :

- Les écoles de master sont fondées sur des principes différents. Elles relèvent en effet d'une définition tantôt par le métier (journaliste), tantôt par la discipline (le droit) tantôt par l'objet (les affaires publiques). D'où une réflexion à mener sur la définition même des écoles. Il est aussi nécessaire de trouver des points communs qui définissent l'identité de Sciences Po et de réfléchir peut-être à des interfaces entre les masters, pour éviter les concurrences et créer les complémentarités.

- La nécessité de garder la dimension généraliste du *bachelor* et de renforcer l'orientation et d'individualiser davantage l'accompagnement vers l'emploi, les méthodes restant à trouver.

- Une internationalisation des masters à prolonger, pas seulement par les publics, mais aussi par ses contenus, y compris dans des masters qui le sont très peu.

- Une réflexion à tenir sur les méthodes pédagogiques qui apparaissent très variées d'une école à l'autre, sur la place du numérique, la place des études de cas, des projets collectifs, des stages ou des césures -étant remarqué que la nécessité de stages de césure n'est pas la même selon la formation des étudiants. Cette réflexion devra prendre en compte la diversité des publics.

- La dernière question est centrale, le CoCuMa ayant manifesté sa volonté de faire des recommandations pressantes : la nécessité de mettre en place une revue régulière des curriculums, assurer davantage la présence des enseignants et des chercheurs au moment de la définition des maquettes. Il faut mettre en place des conseils pédagogiques susceptibles de réfléchir sur les évolutions souhaitables des formations et mettre en place non seulement une évaluation, mais aussi un pilotage scientifique.

C'est donc un travail approfondi mené avec chaque école de façon à avoir un état, des perspectives et la possibilité de faire des choix stratégiques pour l'établissement.

Françoise MELONIO en vient à la réflexion sur le Grand O et la formation commune. Il y a une commission où figurent les représentants des grandes disciplines, dirigée par Monsieur DONEGANI, dont Cécile PICHON-BONIN est rapporteuse. L'enquête sur le Grand O faite auprès des membres de master, membres du jury et des étudiants sur la cession de l'année 2011-2012 avait pour conclusion une insatisfaction générale d'où la nécessité de réfléchir à une nouvelle organisation du Grand O. En commençant à réfléchir sur le Grand O dont l'objectif est de dégager l'identité de Sciences Po, on s'est avisé qu'il était nécessaire de réfléchir à la formation commune.

Cécile PICHON-BONIN a donc fait une enquête auprès des responsables de master. Il en ressort que la maquette actuelle des cours de formation commune ne donnait pas satisfaction. Le principe souhaité est que cette formation commune concerne tous les masters et qu'il n'y ait pas d'élément de formation commune ciblé sur tel ou tel master. C'est une décision qui tient compte aussi des remarques des étudiants.

Une réflexion est entamée sur une restructuration des enseignements de formation commune autour de trois blocs : un bloc Philosophie politique et morale qui a été très demandé par toutes les composantes, un bloc Épistémologie des disciplines qui ne serait pas le doublon des grands cours de premier cycle, mais qui aurait pour but de réfléchir plus à la méthode intellectuelle et à la discipline, et un bloc Objets transversaux qui consisterait à prendre des questions pouvant être abordées par des disciplines diverses. Chaque département a été sollicité pour faire des propositions de cours dans ces directions. Ces cours nouveaux seront testés à l'automne prochain. Il va de soi qu'on ne va pas renoncer brutalement à la contribution d'enseignants qui n'entrent pas tout à fait dans cette maquette. Il faut se donner du temps pour tester les nouveaux enseignements et régler les choses dans un climat de courtoisie et de respect du travail intellectuel. Cela sera tenté à partir de l'automne, avec un certain nombre de cours de philosophie, un certain nombre de cours de réflexion sur la discipline et des cours sur objets transversaux. Par exemple, il y a eu une proposition de cours sur la pauvreté comme objet de réflexion interdisciplinaire avec tous les aspects problématiques de définition de la pauvreté.

Certains points ont avancé, pas tous. Notamment le format des cours, le cours magistral seul n'est pas une excellente méthode. Compte tenu du nombre d'étudiants (environ 2000), il est difficile d'avoir de petits

groupes. On s'interroge actuellement sur les bons formats et les bonnes méthodes compte tenu des contraintes matérielles. Le deuxième point sur lequel il n'y a pas encore eu d'avancement est la forme que prend le Grand O. Le Grand O ne doit pas être une épreuve spécifique et spécialisée propre à chaque master. Le souhait est que le Grand O soit une véritable épreuve de réflexion témoignant d'une culture. La commission est très attachée à l'idée d'avoir une préparation, éventuellement en bibliothèque ou sur documentation. Mais on ne voit pas encore comment articuler le Grand O avec une formation commune qui va présenter une offre riche intellectuellement. Il faut aussi que le Grand O soit faisable. Pour le moment, seule la formation commune a donc été repensée de façon à ce que l'offre fasse plus encore qu'à présent bénéficier les étudiants des approches de la recherche dans les différents secteurs.

Parallèlement à cela, il y a tout un travail fait en Commission paritaire, en Comité stratégique et en Comité décanal exécutif. Le Comité décanal exécutif se réunit une fois par mois pour vérifier que les règles de la vie scolaire sont bien les mêmes dans tous les masters. Le codex a par exemple traité de l'organisation des admissions en master pour se mettre d'accord sur des procédures communes, de l'organisation des journées Portes ouvertes, des règles de rattrapage, de passage, d'aménagement de scolarité, pour éviter les divergences d'un master à l'autre. La grille d'évaluation des enseignants a également été reprise pour la faire remplir à une période plus favorable et vérifier qu'il n'y ait pas de biais divers. Il y a eu une réflexion sur les passerelles des masters dits professionnels vers les masters recherche, sur lesquelles une information spécifique sera faite au mois de mars, car l'information est un peu aléatoire.

Il reste beaucoup de travail à faire sur l'organisation de l'apprentissage, sur la formation commune, sur l'insertion professionnelle. C'est un travail très différent du CoCuMa, ce n'est pas un travail de stratégie à long terme. C'est un travail de vérification sur les différentes procédures. Cela permettra, si on le propose en CoCuMa et si on le décide en Commission, d'avoir des ponts entre les différents masters, ce qui n'est pas possible si chacun applique des règles différentes en matière de notation ou d'évaluation.

Françoise MELONIO aborde un dernier point d'information sur le transfert du programme Europe Afrique. Une campagne d'information a été faite de façon systématique auprès des nouveaux candidats puisque ce sont eux qui seront concernés dans un an par ce déménagement en septembre 2015 sans qu'il y ait pour le moment de baisse constatée de candidats à l'annonce que le programme serait transféré à Reims. La résidence d'étudiants près du campus devrait être terminée pour l'automne 2014, et il sera possible en décembre 2014 de faire les réservations pour septembre 2015. Jean-Luc POUTHIER et elle organisent un déplacement le 4 avril avec les étudiants actuels du programme Europe Afrique à Reims afin qu'ils puissent mieux accompagner leurs camarades qui seront présents l'année prochaine et leur expliquer à quoi ressemble le campus de Reims. Il est prévu de visiter avec un historien de l'histoire des collèges de l'Ancien Régime l'ensemble des locaux pour qu'il leur explique l'histoire du bâtiment et comment vivaient des élèves au XVIII^e siècle à l'intérieur de ces locaux. La conférence sera enregistrée pour que tout le monde puisse bénéficier de cette visite guidée.

Après le 4 avril, il faudra mettre en place une commission avec l'équipe de Reims pour réfléchir au transfert, notamment de personnels administratifs, comment organiser les déménagements, l'accueil sur place, etc. Le calendrier de préparation est donc pour le moment tenu.

Anaïs DE SAINT-MARTIN revient sur un point qui avait déjà été évoqué en octobre 2013. Elle pense que tous les élus, notamment les élus de la Commission paritaire, se sont montrés suffisamment investis sur les questions de pédagogie et de scolarité. L'UNEF ne peut que regretter que les élus n'aient pas été informés en amont. La réflexion avait été faite en septembre 2013 qu'il n'y avait pas d'élus étudiants ni d'élus enseignants dans le CoCuMa. La réponse avait été que cela viendrait en son temps. Cela a été dit en Commission paritaire et en Conseil de direction. Le fait qu'il n'y ait pas d'élus associés à ces réflexions a déjà été pointé. Tous les points évoqués par Françoise MELONIO sont essentiels pour les étudiants et les enseignants. Elle pense qu'il est fondamental que des élus étudiants participent à ces réflexions-là. Effectivement, il y a eu des groupes de travail, notamment à propos du Grand O. Mais le groupe de travail sur les groupes de master n'est prévu que le 8 avril alors que la réflexion est commencée depuis début octobre. C'est un problème régulièrement pointé à la Commission paritaire. Les élus ne sont pas suffisamment en amont du travail des dossiers. Et de ce fait, quand un dossier arrive devant le conseil, les élus ne sont pas contents et il y a tout à recommencer. Les élus vont-ils être associés à cette réflexion sur les masters, puisqu'il y a déjà eu un groupe de travail sur le Grand O ? Ce n'est pas compliqué. Elle parle aussi en tant qu'étudiante en master, elle aimerait savoir ce que va devenir son master l'année prochaine.

Françoise MELONIO répond sur le calendrier. Le cocuma est une commission consultative qui rassemble progressivement la documentation et fait des propositions. Il y aura discussion avec le groupe de travail de la

commission paritaire dès le 8 avril alors que le cocuma n'aura pas encore terminé ses auditions et finalisé ses propositions. Une fois les propositions rassemblées, commencera le travail avec les élus. Il est clair qu'il n'y aura pas de réforme des masters pour la rentrée prochaine. Ce n'est pas un calendrier envisageable, notamment parce que le recrutement des enseignants se fera dès mars avril. Le CoCuMa ne donne pas non plus une maquette pour chaque master, il donne des conseils de stratégie générale. Ensuite il faudra faire un travail entre les masters sur les maquettes. Par exemple, sur les cours Affaires publiques, la réflexion ne sera lancée qu'après le CoCuMa. C'est un fonctionnement en plusieurs étapes. Il y a d'abord un certain nombre de gens qui sont des responsables de département, des experts à des titres divers qui réfléchissent. Ensuite, les élus font leur travail.

Anaïs DE SAINT-MARTIN fait remarquer que dans la commission se trouvent des enseignants, mais aucun étudiant. Elle pense que les étudiants ont leur mot à dire. Et quant aux enseignants présents, ce ne sont pas des élus. Le rôle des conseils est aussi de fournir des personnes qui ont leur avis à donner sur ce qui se fait à Sciences Po.

Grégoire ETRILLARD comprend d'une certaine manière ce qui est dit par Anaïs DE SAINT-MARTIN. Lui-même ne comprend pas pourquoi les informations sont données aux groupes de travail et pas aux membres de la Commission paritaire. Il a souvent le sentiment que la Commission n'a connaissance des dossiers qu'en fin de parcours et est consultée quand le dossier est déjà fini. Cela serait bien d'avoir les informations en avance, pour pouvoir en discuter, dans une optique constructive. Il comprend bien qu'il y a des questions de calendrier et que Françoise MELONIO présente ce jour l'état d'avancement du travail. Mais il serait bien d'avoir connaissance de la présentation faite devant les groupes de travail, autrement que par un rapport rédigé conjointement par Anaïs DE SAINT-MARTIN et Daniel MUGERIN.

Françoise MELONIO précise que le 8 avril, le rapport ne sera pas établi mais qu'on pourra donner une synthèse de ce qui a déjà été fait. Ce sera une vue embryonnaire du dossier. Il y aura ensuite une, voire plusieurs Commissions paritaires sur le sujet.

Par exemple, Grégoire ETRILLARD ne peut pas se rendre aux groupes de travail. Maintenant, il peut lire le compte-rendu. Il trouve important d'avoir une idée de ce qui s'y dit en tant que représentant élu. Il trouve très bien qu'il y ait des groupes de travail systématiques avec ceux qui peuvent se spécialiser sur le sujet, mais les informations données dans ce cadre doivent être pour tous.

Françoise MELONIO explique que le groupe de travail permet simplement de faire un premier balisage. Il y aura d'autres séances de travail, cela va prendre des mois.

Pour Daniel MUGERIN, il ne s'agit pas de remettre en cause le bien-fondé et l'utilité des groupes de travail. Ils sont indispensables. Il n'est pas possible dans le temps imparti d'une Commission paritaire d'aborder tous les problèmes. C'est sur la base du volontariat que les participants se réunissent. Pour réconcilier les deux positions, il faudrait un groupe de travail auquel les étudiants et les enseignants puissent participer.

Grégoire ETRILLARD rappelle qu'il n'a jamais remis en cause le bien-fondé de ces groupes.

Daniel MUGERIN ajoute que la Commission paritaire ne peut pas aborder toutes les questions.

Grégoire ETRILLARD dit simplement que les informations données dans le cadre des groupes de travail doivent être partagées avec tous ceux qui ne peuvent pas s'y rendre.

Françoise MELONIO précise que le groupe de travail est un groupe d'instruction sur un dossier qui ensuite est transmis en Commission paritaire. Il faut clairement distinguer ce qui relève de l'élaboration progressive des dossiers et des orientations stratégiques imaginables de la prise de décision qui n'intervient qu'après.

Laure MARCUS avait compris lors de discussions précédentes que l'objectif était de restructurer l'offre de master, voire même de la diminuer.

Françoise MELONIO répond qu'il ne s'agit pas simplement de restructurer l'offre. Il y a aussi des formations que l'école ne donne pas et devrait donner ou des pratiques pédagogiques à inventer.

Laure MARCUS estime que cela peut impliquer des créations, suppressions, fusions. Si elle comprend bien ce n'est pas le Comité du curriculum des masters qui va prendre cette décision. Il est uniquement consultatif. Selon quelles modalités ces décisions seront-elles prises ?

Françoise MELONIO explique que le Comité du curriculum fait une analyse de l'état des lieux, et des perspectives d'évolution. Il analyse en particulier ce qui peut paraître incohérent, les manques dans les formations, les formations redondantes. Il n'est pas chargé de regarder à l'intérieur de chaque master et de chaque maquette. Il n'a qu'une fonction de rapport. C'est un travail d'enquête et de terrain.

Daniel MUGERIN demande dans quelle mesure concrètement les étudiants et enseignants pourront être intégrés au travail à partir du 8 avril.

Françoise MELONIO répond que les élus auront alors l'état de la question et ils feront des recommandations qui seront transmises au rapporteur. À partir du moment où le rapport sera rendu, le travail commencera véritablement : quelles seront les décisions à prendre et comment les appliquer dans les différents masters ?

Pierre FRANÇOIS souligne qu'il s'agit pour le moment d'un stade extrêmement préliminaire. C'est du déblayage. Il comprend l'inquiétude pour être associé suffisamment tôt. Mais on est encore très tôt dans le process, car il est extrêmement compliqué de se retrouver dans ce maquis. Il pense que la Commission paritaire va être associée très tôt dans la réflexion. Il faudra faire remonter le maximum de remarques pour profiter de la précocité de son implication.

Grégoire ETRILLARD soulevait simplement le fait qu'il y a des informations données dans le cadre d'un groupe de travail et qu'il y a des gens qui ne peuvent pas être physiquement présents.

Pour Delphine GROUES, c'est la raison pour laquelle Françoise MELONIO est en train de présenter le sujet. Il faut bien qu'à un moment elle s'adresse à la Commission.

Grégoire ETRILLARD est d'accord. Il demande simplement à ce que les informations du 8 avril soient également données par courriel.

Au vu de l'offre de master Céline BENTZ pense qu'il est impossible de tous les restructurer en même temps. Comment sont hiérarchisés les masters prioritaires ?

Françoise MELONIO répond que c'est pour cette raison qu'ils ont commencé par auditionner les écoles les plus anciennes, car elles sont dans un état d'avancement plus grand. L'urgent est sans doute le bloc Affaires publiques et affaires européennes, mais il y a un certain nombre de choses valables pour tous les masters comme la mise en place de revue des curriculums et de conseils pédagogiques qui peuvent se faire très vite. En revanche les réflexions sur la pédagogie et les maquettes seront plus longues.

Maxime BUREAU a une question par rapport à la méthode de travail du CoCuMa. Françoise MELONIO n'a pas parlé de retour d'auditions d'étudiants. Elle a mentionné au niveau de la formation commune qu'il y avait des enquêtes au niveau des responsables de master. A-t-elle prévu d'auditionner des étudiants ?

Françoise MELONIO indique que les enquêtes pour la formation commune ne sont pas dans le cadre du CoCuMa. Il y a eu des groupes de travail avec un certain nombre de témoignages.

Maxime BUREAU demande alors s'il y a un retour concret des étudiants à propos des masters.

Françoise MELONIO répond qu'il y a eu une enquête de satisfaction des étudiants ciblée sur un certain nombre de questions. Il faudra sans doute la relancer en la ciblant davantage et réussir à spécifier une telle enquête par master. Les auditions n'ont pas cet objectif. On demande d'abord un historique, une présentation de l'existant pour y voir clair. Comme l'a souligné Pierre FRANÇOIS, c'est un maquis extrêmement compliqué. Le premier problème est d'arriver à comprendre la situation actuelle et sa structuration. Ce sont des dossiers documentaires : l'évolution du nombre d'étudiants, le profil des étudiants recrutés, etc. Parce qu'ils avaient déjà de grandes difficultés à comprendre ce qui se passe dans chaque secteur.

Delphine GROUES ajoute qu'ils seront par ailleurs en contact avec les étudiants.

Françoise MELONIO redit que c'est une photographie de ce qui se passe, des possibilités d'évolution de chaque master et de son rapport avec les masters voisins.

Anaïs DE SAINT-MARTIN veut revenir sur la vérification que tous les masters appliquent la même règle. C'est quelque chose qui tient à cœur des élus UNEF que tous les étudiants aient les mêmes règles. Elle trouve cela très bien. Il ne s'agit pas que de donner des perspectives aux masters, mais aussi d'harmoniser les exigences.

Françoise MELONIO reconnaît que c'est parfois compliqué, mais l'essai est tenté.

Laure MARCUS a une question sur la formation commune. Elle demande si dans chaque master l'idée serait que chaque étudiant suive trois cours correspondants à ces trois blocs.

Françoise MELONIO répond qu'ils auraient un choix. Dans la formation commune, les étudiants prendront deux cours, si possible dans deux voies différentes, car il y aura une offre considérable dans chacun de ces trois blocs. Par rapport à la situation actuelle, le principe est que les étudiants de tel master ne doivent pas prendre un élément particulier. Ils ont le choix à l'intérieur de chacun des blocs.

Laure MARCUS demande ce qu'il en est par rapport à la formation spécifique qu'ils suivent dans leur master. Quelle est la place de ces cours ?

Françoise MELONIO répond qu'elle est minoritaire. On ne remet pas en cause le profil généraliste du *bachelor* et le profil spécialisé des masters. La formation commune, c'est l'élément non spécialisé.

Laure MARCUS a une question plus spécifiquement sur le bloc Objets transversaux. L'idée est-elle de faire intervenir différents intervenants ?

Pas nécessairement selon Françoise MELONIO, les cours à plusieurs ayant des résultats pédagogiques inégaux et provoquant une satisfaction également inégale. L'idée n'est pas nécessairement d'avoir des intervenants extérieurs. Il s'agit de prendre une question et de montrer comment sur une même question il y a des points de vue disciplinaires différents et que cela fait jouer des concepts et des méthodes hérités de disciplines différentes.

Cela permet de faire une place à des disciplines qui ne font pas partie des cinq disciplines de Sciences Po et qui ont un rôle considérable dans les sciences sociales comme l'anthropologie ou la psychologie. Un des buts serait de rendre possible la prise en compte de sciences sociales non représentées et pourtant essentielles pour les objets étudiés à Sciences Po. Cela pourrait être aussi le rapport entre les neurosciences et les sciences sociales. Il n'y a pas dans le corps enseignant d'enseignant spécialisé dans ce domaine, alors que c'est un point fondamental. Cela apporterait aux étudiants un contact avec des frontières du savoir actuel, qui leur permette de penser autrement leur objet. L'idée est de faire des cours phares, des cours structurants intellectuellement.

Anaëlle SUBERBIE a une question par rapport à la délocalisation du programme Europe Afrique et concernant l'enseignement des langues pour les élèves de ce programme qui ont en deuxième langue une langue spécifique africaine. Actuellement, cela se fait en partenariat avec l'INALCO. Comment vont s'organiser ces enseignements de langues très spécifiques ?

Françoise MELONIO reconnaît que c'est une bonne question. On réfléchit à une adaptation du partenariat actuel avec l'INALCO. Tout d'abord, il faut mettre à Reims les moyens nécessaires pour toutes les disciplines. Mais il y a une réflexion spécifique à faire sur l'enseignement des langues dites rares, les spécialistes étant en tout petit nombre. Il n'est pas sûr que la meilleure forme d'enseignement soit un professeur de plein exercice qui vienne chaque semaine ou bien l'intégration d'un groupe d'élèves de Sciences Po dans un enseignement de l'Inalco. Peut-être faut-il des périodes plus intensives. Il faut trouver une bonne méthode, la situation actuelle n'apparaissant pas satisfaisante. Est-ce qu'il faut créer des groupes spécifiques à Sciences Po, ce qui semble la demande actuelle des étudiants ? On peut aussi avoir des moyens numériques complétant des cours présentiels.

Jean-Luc POUTHIER ajoute que l'exemple du Havre montre que même sur des langues peu répandues ces enseignements ont pu être organisés. Il faut mettre les moyens qu'il faut pour que cela soit possible sur le campus de Reims, avec le swahili. Il y a déjà des enseignements d'arabe sur le campus de Reims.

Léo CASTELLOTE s'excuse auprès de ceux qui sont déjà au courant, mais il aimerait savoir la raison du déménagement à Reims du campus Europe Afrique. Pourquoi hors de Paris et pourquoi à Reims ?

Françoise MELONIO explique qu'il s'agit de raisons historiques. Sciences Po a la chance à Reims que soit mis à sa disposition un bâtiment historique qui fait l'objet de travaux considérables. Les conditions d'accueil à Reims seront des conditions infiniment meilleures qu'à Paris. À Paris, les locaux pour le travail des étudiants en groupe, les places de bibliothèque, les petites salles de cours sont en nombre insuffisant. À Reims, les conditions sont meilleures pour les études : les bâtiments sont spacieux, les conditions de vie à Reims pour les étudiants sont financièrement infiniment plus faciles qu'elles ne sont à Paris. Le prix du logement est la moitié de ce qu'il est à Paris. L'idée est aussi de fabriquer des programmes à taille humaine. L'intérêt d'être dans une ville moyenne et dans un lieu particulier est de créer un effet de groupe qui permet l'échange entre étudiants. Le bâtiment peut accueillir 1600 élèves, mais la difficulté est qu'il est livré progressivement. On ne veut pas prendre le risque de transférer des gens avant d'être certain qu'il y ait des conditions d'accueil correctes. Le transfert de programmes sera progressif. C'est d'abord le programme Europe Afrique qui, à Paris, n'a pas ses locaux propres, faute d'espace.

Léo CASTELLOTE comprend tout à fait la raison matérielle. Il a eu la chance d'aller sur le campus de Reims. Certains étudiants s'inquiétaient d'une perte d'identité du campus.

Françoise MELONIO observe que la perte d'identité va être très relative pour deux raisons. D'une part le bâtiment de Reims permet vraiment de distribuer des programmes différents. Il y a deux blocs autour de deux cours et cela permet d'individualiser des espaces. En outre, le programme Europe Afrique est enseigné à la fois en français et en anglais. La possibilité d'échange avec un programme anglophone va être importante.

Anaïs DE SAINT-MARTIN pense que mettre deux programmes différents au même endroit ne peut que les enrichir l'un l'autre. Il n'y aura pas de perte d'identité du campus Europe Afrique au sein de Sciences Po généraliste.

Léo CASTELLOTE souligne que la nuance est que, à Paris, le lieu est généraliste, donc il n'y a pas de problème spécifique d'identité marquée alors qu'à Reims clairement ce sera différent.

Françoise MELONIO indique qu'il y aura le programme Amérique du Nord et Europe Afrique, avec beaucoup d'intérêts communs. Les étudiants qui s'intéressent à l'Amérique du Nord s'intéressent aussi beaucoup aux échanges avec l'Afrique. Beaucoup de cours sont susceptibles d'intéresser les deux programmes. Comme il y a une langue commune, cela va permettre des échanges. Il y a également un vrai enjeu historique de rapport entre l'Amérique du Nord et l'Afrique. Cela permettra de mettre en place dans certains cas des groupes communs.

Jean-Luc POUTHIER fait remarquer qu'il convient de bien distinguer la notion de campus et la notion de programme. Un campus est la logistique qui accompagne plusieurs programmes. L'identité du programme Amérique du Nord et l'identité du programme Europe Afrique resteront respectées. Le campus est le lieu sur lequel se situent les programmes. Jusqu'à présent, campus et programme étaient deux notions identiques, car il y avait un programme par campus, sauf à Paris. Cela a pu prêter à confusion. Mais cette confusion ne sera plus établie. Un campus peut héberger plusieurs programmes qui ont chacun leur identité propre.

Françoise MELONIO ajoute que des programmes à 200-250 personnes maximum ont l'avantage de créer une solidarité de promotion.

Anaëlle SUBERBIE veut illustrer les propos de Françoise MELONIO entre rapprochements des programmes Europe Afrique et Amérique du Nord, car elle est en première année Europe Afrique et un des cours fondamentaux du deuxième semestre est en commun, cela fait deux ans que c'est mis en place. C'est un peu

compliqué avec la visioconférence. La langue de l'arabe sera partagée par les deux programmes. Elle pense qu'ils sont tout à fait compatibles.

Léo CASTELLOTE dit que cela vaudrait la peine de donner cette information et de rassurer, car il a ressenti une certaine inquiétude à Reims.

Françoise MELONIO reconnaît que cette inquiétude vient peut-être plus des étudiants du programme Amérique du Nord qui ont peur d'être envahis. Elle pense les rassurer lors de cette visite d'avril.

Clotilde HOPPE veut réagir sur la question des langues. Françoise MELONIO a parlé de changer les formats pédagogiques dans des formats plus intensifs. Elle a compris que c'était une réflexion encore en cours. Elle voudrait que dans ces réflexions soit bien pris en compte le fait que les langues sont aussi des spécificités de ces programmes, comme Europe Afrique. S'il y a certaines semaines intensives, cela doit vraiment être parce que l'intérêt pour les étudiants a été prouvé et non pour des raisons d'économie, de disponibilité des professeurs.

Françoise MELONIO est tout à fait d'accord. Mais elle pensait aux difficultés d'enseignement du swahili. On n'a pas encore trouvé la bonne méthode d'enseignement. Et on ne peut pas inventer des professeurs qui n'existent pas.

Clotilde HOPPE dit que la pratique continue d'une langue sur le long terme est aussi un atout.

Françoise MELONIO pense que des spécialistes de langues vont les aider sur les méthodes d'apprentissage.

Daniel MUGERIN remercie le professeur MELONIO pour cet échange.

V. RETOUR SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE

Daniel MUGERIN annonce qu'il y a une motion rédigée par l'UNEF.

Jacques DE CHAMPCHESNEL veut rappeler ce qui est essentiel et ce que représente la Commission de la vie étudiante. Sciences Po a une vie étudiante très intense et l'idée est de pouvoir contribuer à cela par ce mécanisme qui permet d'attribuer avec sérieux des moyens pour y parvenir. L'idée est que cela soit fait avec équité et efficacité, car il y a une demande très importante. Pour donner un ordre de grandeur, sur le campus de Paris, ce sont 1000 événements étudiants qui sont gérés par la Direction de la vie universitaire tous les ans. Les demandes sont toujours importantes. Il faut donc s'assurer d'une mise en place d'une équité sans que cela soit un frein à l'efficacité. Il faut bien garder cela à l'esprit. Au nom du principe de l'équité ne doivent pas être mis en place des éléments qui freineront l'attribution, notamment pour des questions de calendrier. Il se permet de dire cela, car ils gèrent la vie étudiante et voient à quel point ces demandes existent. Ce sont les règles de gestion mises en place par la Commission paritaire.

Augustin HARB rappelle le contexte des raisons de cette motion pour les élus notamment les nouveaux élus. Il y a eu un problème de salle lors d'une CVE du mois de novembre et à la suite de ce problème la Commission paritaire avait voté deux nouvelles règles lors de la séance du 2 décembre 2013 à savoir l'institution d'un quorum de trois élus sur quatre pour qu'une CVE puisse se tenir et l'obligation pour la CVE de se tenir physiquement quand le nombre de dossiers dépassait quatre. Ces deux dispositions ont été votées à l'unanimité lors de la Commission paritaire de 2 décembre 2013, mais avec un regard rétrospectif, il s'avère qu'elles n'ont pas résolu tous les problèmes rencontrés dans le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante depuis plusieurs mois. La cellule du 17 février n'a pas pu se tenir, car le nombre d'élus présents était inférieur à trois. Par conséquent, les associations qui ont déposé leur dossier à la CVE n'ont pas pu recevoir les subventions nécessaires dans le temps souhaité. Comme vient de le souligner Jacques DE CHAMPCHESNEL, la vie étudiante est très riche et on ne peut se permettre que les attributions de dotation soient retardées parce que les CVE ne peuvent pas se tenir. D'où cette motion. Par ailleurs l'UNEF a remarqué un certain nombre de vides juridiques dans la CVE. Jusqu'à présent le fonctionnement se déroule bien, mais les élus étudiants et enseignants ont remarqué un certain nombre d'aspects à améliorer, notamment sur la question de la durée des

mandats des représentants enseignants et étudiants à la CVE, le quorum à 75 % et la nécessité d'intégrer d'autres demandes des étudiants.

Cette motion annule et remplace la motion votée lors de la Commission paritaire du 2 décembre 2013.

L'UNEF fait les propositions suivantes :

Un quorum de 50 % est nécessaire à la tenue de la Commission de la vie étudiante.

En cas d'impossibilité pour un élu de siéger à une réunion de la CVE, il peut être remplacé par son suppléant.

Le mandat à la CVE s'achève lors de la première Commission paritaire faisant suite aux élections de représentants étudiants et/ou enseignants en Commission paritaire.

Si la CVE doit examiner moins de quatre dossiers à l'occasion d'une réunion prévue dans son calendrier et en cas d'accord unanime des membres de la CVE, elle peut se tenir de manière dématérialisée.

Les associations déposant un dossier en CVE peuvent y être auditionnées sur demande d'une majorité d'élus en CVE.

Les associations sont informées de la date à laquelle leur demande de financement sera examinée en CVE avant la tenue de ladite CVE.

Jacques DE CHAMPCHESEL rappelle qu'ils sont là non pour décider, mais pour la mise en pratique des éléments de principe d'efficacité, la gestion de la rareté de l'espace. En ce qui concerne l'avant-dernier point et du principe d'équité dans l'attribution, ce point peut être un frein, car il repousse la prise de décision, si par exemple on demande à une association de Poitiers d'être auditionnée, il faut être sûr de la disponibilité. Cela correspond à sa remarque liminaire.

Augustin HARB remarque que l'audition n'est pas une pratique qu'il est envisageable de généraliser. C'est pour avoir le choix si on reçoit un dossier par mail et où il semble que des informations supplémentaires sont nécessaires. Cela peut même accélérer le processus quand on a des dossiers où il manque des devis ou certaines justifications pour savoir à quoi va servir la dotation, le représentant de l'association peut donner ces informations directement à la CVE.

Daniel MUGERIN insiste vraiment sur le caractère exceptionnel dérogatoire de cette proposition. Par la force des choses, en raison des aléas, certains dysfonctionnements exceptionnels, qui n'ont pas vocation à se répéter, empêchent la CVE de se prononcer alors que les associations qui déposent les dossiers sont parfois tenues par l'urgence. Chaque point qui compose cette motion à laquelle il a lui-même contribué, informé par l'expérience de la Commission de la vie étudiante, peut être défendu sur ce critère de l'exceptionnalité.

Grégoire ETRILLARD prend la parole.

Sur la question de l'audition des dossiers en CVE, il en a déjà été question, il est évident que cela se fera en bonne intelligence avec la direction. Ils sauront collectivement en tirer les conséquences. C'était déjà dans le pouvoir de la CVE, il s'agit de le mettre par écrit. Il aurait été parfaitement possible de prendre une décision à l'unanimité auparavant. Le faire figurer par écrit permet d'en discuter ensemble. Pour l'avoir vécu depuis un an, les demandes de subventions ont été votées ou repoussées en fonction également des discussions. Il n'y a pas d'angoisse à avoir sur le fait que l'on va demander collectivement à entendre quelques personnes. Une fois ou deux, ils ont constaté qu'il y avait des dossiers dans lesquels vraiment d'un point de vue pédagogique ils trouvaient que cela aurait été bien de pouvoir convoquer la personne. Il se souvient de dossiers très mal conçus. Ils ont besoin de la subvention, mais cela serait utile de leur dire que leur dossier ne ressemble à rien. Pour reprendre les points qu'il a lui-même déjà discutés auparavant, il est normal que les discussions aient lieu entre membres de la CVE, il y a eu effectivement un pataquès sur la dernière CVE à laquelle les représentants étudiants étaient présents et pas les représentants enseignants. De son côté, cela était dû à la question du mandat, il va y revenir.

Le premier point, le quorum de 50 % ne lui paraît pas adapté, à la notion de Commission paritaire. Cela voudrait dire que deux étudiants ensemble ou deux enseignants peuvent voter sur les questions d'attribution. Il ne croit pas que ce soit une bonne idée. C'est l'objet même de la Commission paritaire d'être paritaire. Ce n'est pas une bonne idée quand les deux représentants étudiants viennent d'un même syndicat parce que cela risque de leur poser problème. Il est très défavorable au quorum des 50 %. Le quorum de 75 % prévu au départ permet d'être certain qu'il y a une représentativité collective. Le pataquès sur la dernière CVE est unique. En un an et demi, ils ont toujours été au moins trois. Il est malheureux que cela soit arrivé, mais cela ne se

reproduira pas. Le quorum doit être de 75 % ainsi que cela avait été décidé lors de la dernière Commission paritaire après discussion.

Sur le deuxième point, celui du remplacement par le suppléant, il n'a rien à dire. Cela ne pose pas de problème.

Sur le troisième point, il y a un vrai problème. C'est lié à ce qui s'est passé lors de la dernière CVE. Chaque année, les représentants étudiants sont réélus et les étudiants font l'objet d'une campagne, et cette année les rapports de force ont changé. Il est évident que le mandat d'un représentant étudiant s'achève avec le moment de l'élection d'un nouveau représentant. Le mandat au sein de la Commission paritaire s'achève à ce moment. Quand on est membre de la Commission de la vie étudiante, c'est en tant qu'émanation de la Commission paritaire. Il n'est pas possible qu'un mandat soit terminé du côté de la Commission paritaire et continue du côté de la Commission de la vie étudiante. Un syndicat à 6 ou 7 membres peut passer à 3 membres, sa représentativité varie. C'est une question juridique et non politique. Il n'est pas possible de maintenir son mandat.

C'est ce qu'évoquait Jacques DE CHAMPCHESEL. La raison principale de cette motion est qu'il y a effectivement un problème entre le moment des élections étudiantes et le moment où se tient la première Commission paritaire. Il ne peut pas s'écouler moins de trois semaines, sinon on peut remettre en cause les élections. Ils sont dans l'incapacité de tenir une CVE pendant ces trois semaines et de donner de l'argent aux associations. Il comprend bien que c'est cela l'objet de la motion et pas autre chose. La seule solution, et c'est ce qu'ils ont fait, car Daniel MUGERIN et lui-même sont venus parler à Anaïs DE SAINT-MARTIN et Augustin HARB la veille des élections, pour tenir une séance de la Commission de la vie étudiante sur les dossiers en souffrance à ce moment-là. Il faut établir un calendrier dans lequel il y a une CVE la veille des élections et une autre le lendemain de l'élection des représentants étudiants.

Le point suivant est une redite de ce qui a déjà été décidé en Commission paritaire. Il veut dire que le « et » est cumulatif, et non pas alternatif. « Si la CVE doit examiner moins de quatre dossiers à l'occasion d'une réunion prévue dans son calendrier et en cas d'accord unanime des membres de la CVE, elle peut se tenir de manière dématérialisée ». Comme il y a très souvent moins de quatre dossiers, cela signifierait sinon que les réunions physiques seraient rares et il est très important de pouvoir se réunir.

Le reste ne lui pose pas de problème.

Jacques DE CHAMPCHESEL souligne que janvier et février sont les mois où ils ont le plus de demandes et il faut le garder en tête. Par ailleurs, il est bon de bien expliciter que le point sur l'audition est exceptionnel. Dans son application, ce serait bon de savoir de quelle majorité il s'agit. Il est indiqué « une majorité d'élus ». Selon quel critère ? Il faudra bien l'expliquer pour pouvoir l'expliquer aux associations qui le demandent. Et quel délai sera laissé pour convoquer les étudiants ? Il faut anticiper ces éléments, car ils voient dans les demandes faites par les associations étudiantes la pression qu'elles ont. Il faut vraiment que cela soit explicité pour répondre de la meilleure manière aux demandes des associations.

Daniel MUGERIN considère que c'est une erreur d'analyser ceci sous l'angle politique. Si le quorum de 50 % qui est proposé était effectivement adopté aujourd'hui, cela pourrait permettre à l'UNEF, s'il décrypte les propos de Grégoire ETRILLARD, d'exercer une forme d'hégémonie dans l'attribution des fonds ; il trouve que c'est un peu une insulte faite à la Commission qui fait un travail extrêmement efficace, avec un travail fourni par la DU extrêmement bien mené pour former et filtrer les dossiers, car il y a des critères de recevabilité des dossiers qui sont examinés ensuite. Les élus à la CVE sont élus, pas nommés, on ne peut pas remettre en cause leur capacité d'analyse critique et leur liberté d'esprit et il serait tout à fait déplacé de suggérer le contraire en Commission paritaire. Sur la question de la possibilité pour certains élus d'être remplacés par leur suppléant, les contraintes professionnelles font qu'il est toujours possible de se porter manquant, mais il est important de pouvoir le permettre. Quant à la critique qu'il vient d'émettre, sur la vision un peu trop politisée émise par Grégoire ETRILLARD, il considère qu'il ne faut pas mélanger les dossiers. Le fait que les élus étudiants soient obligés par les textes de remettre leur mandat en jeu chaque année aboutit chaque mois de février à une période de transition. Il considère qu'ils restent légitimes, car ils ont été élus onze mois auparavant pour pouvoir siéger à la CVE, car la CVE doit siéger à ce moment-là où le nombre de dossiers est particulièrement important comme l'a souligné Jacques DE CHAMPCHESEL. Il insiste auprès des nouveaux élus pour qu'ils comprennent bien le bien-fondé de cette motion. C'est de permettre que le fonctionnement de la CVE soit plus efficace dans le seul intérêt des étudiants qui travaillent et proposent des dossiers extrêmement importants pour leur vie étudiante et le bénéfice de tout Science Po.

Grégoire ETRILLARD veut répondre, car il est mis en cause personnellement.

Daniel MUGERIN répond que personne ne met en cause qui que ce soit, c'est un débat.

Grégoire ETRILLARD considère que le quorum de 50 % est dangereux quand on fait partie de la même institution et que l'on doit distribuer des fonds. Il le dit pour les élus. Cela n'a rien à voir avec une question politique. Il dit qu'un quorum de 50 % ne représente pas le caractère paritaire de cette institution, car il doit y avoir étudiants et enseignants. Sur la question du mandat, là encore, cela n'a rien de politique. C'est une question juridique, qui n'a rien à voir avec la légitimité. En plus, les gens en cause connaissent très bien la CVE, ce n'est pas le sujet. Mais la légitimité ne fait pas le droit. Juridiquement, quand on a le mandat de la Commission paritaire qui s'achève, on ne peut pas participer à un groupe de travail qui émane de la Commission paritaire.

Augustin HARB veut revenir sur certains points qui ont été abordés.

Notamment « Si la CVE doit examiner moins de quatre dossiers et en cas d'accord unanime », il est tout à fait d'accord avec Grégoire ETRILLARD. Il pense que c'est assez clair. Les deux conditions doivent être réunies pour que cette CVE puisse se tenir de manière dématérialisée. Sa vision de la CVE est qu'elle doit se tenir physiquement le plus souvent possible. C'est uniquement pour ces cas extrêmes qui n'arrivent pas très souvent. Il n'y a pas de désaccord sur ce point.

En revanche, ils ont un désaccord très marqué sur les deux points soulignés. Tout d'abord la question du mandat. Ce point a été intégré à la motion pour combler un vide et pour des raisons pratiques pour les étudiants qui déposent des demandes de financement auprès de la CVE. Imaginons qu'il n'y ait pas le droit de tenir une CVE entre les élections et la première Commission paritaire. Cela ferait presque deux mois sans que les fonds ne soient attribués aux étudiants, c'est-à-dire entre fin janvier et mi-mars. Un mois et demi. Concrètement, les étudiants qui posent leur demande ne pourront pas recevoir leurs fonds avant mi-mars voire fin mars, alors que les semestres sont relativement courts. C'est quelque chose qui ferait vraiment obstacle à l'organisation des réunions d'étudiants. Par ailleurs, depuis que la CVE existe cela s'est toujours fait de tenir une Commission de la vie étudiante dans la période entre les élections et la première Commission paritaire suivant ces élections. Cela n'a jamais posé de souci ni aux élus étudiants ni aux élus enseignants ni aux étudiants. Il n'y a jamais eu de contestation sur des décisions prises après les élections étudiantes. On ne peut pas non plus faire une CVE la veille des élections alors que les étudiants font campagne.

Vincent TERRASSE ne comprend pas un argument. Jusque-là, de fait, cela ne posait pas de problème. Pourquoi en faire une proposition ?

Augustin HARB répond que les élus enseignants comme Grégoire ETRILLARD ont soulevé ce problème que la motion vise à résoudre. Cela ne faisait pas débat auparavant.

En ce qui concerne le quorum, il appartient à la Commission paritaire et elle seule de fixer les mandats des élus de la Commission de la vie étudiante. Si elle juge que c'est plus utile de mettre à 50 % au lieu de 75 % pour des raisons pratiques, car cela permet aux CVE de se tenir, il trouve que c'est une bonne chose. Si cela peut inciter l'ensemble des élus, étudiants et enseignants, à siéger, ce quorum à 50 % est très utile.

Julien PALOMO rappelle que l'analyse de Daniel MUGERIN était déjà apparue dans une Commission paritaire beaucoup plus ancienne. La Commission de la vie étudiante est une commission *ad hoc* créée par ce conseil et non pas une commission statutaire issue des textes définissant Sciences Po, ni ses textes de loi, ni ses statuts. Il appartient donc à son sens à la Commission paritaire de fixer elle-même la composition de cette Commission *ad hoc*, la durée des mandats, quitte à prévoir un intérim, et le nombre de votants sur lequel il rejoint Augustin HARB. Le risque juridique paraît assez faible.

Augustin HARB souligne un point mentionné par Jacques DE CHAMPCHESEL à propos de l'audition des associations à la CVE. Il a entendu la remarque pour savoir quelle était l'organisation concrète. Les dossiers à la CVE sont envoyés une semaine à l'avance. Peut-être peut-on ajouter dans la motion « Les associations déposant un dossier en CVE peuvent y être auditionnées sur demande d'une majorité d'élus en CVE dans la semaine qui précède le débat ».

Julien PALOMO renchérit, notamment dans le cas où des étudiants ont des pièces complémentaires à apporter.

Jacques DE CHAMPCHESEL dit que cela peut poser des problèmes de disponibilités des étudiants et des élus, et de disponibilité des salles. La mise en pratique ne sera pas bonne, il faut être réaliste.

Anaïs DE SAINT-MARTIN pense que l'audition aurait lieu au moment des débats. Il faut accueillir l'étudiant qui présente le dossier et ensuite les élus débattent. Si tous les élus ou étudiants ne peuvent être présents, les questions doivent pouvoir être envoyées par mail.

Julien PALOMO se méfie, par expérience, d'une commission en contact direct avec son usager. Le nombre de mails et d'échanges de mails peut atteindre des proportions faramineuses.

Anaïs DE SAINT-MARTIN suggère qu'il faudrait passer par la DU pour dire que la CVE souhaite auditionner telle association et que ce soit la DU qui organise.

Julien PALOMO dit que la sagesse veut que l'on monte à dix jours le délai de réception du dossier pour laisser le temps de réagir. On peut peut-être élargir le délai d'autant que les dates de CVE sont publiées à l'avance, cela laisse le temps aux étudiants de se préparer.

Daniel MUGERIN demande s'il est souhaitable d'indiquer dans la motion l'existence de ce délai. Il n'est pas certain. On peut renvoyer à l'adoption d'un règlement futur de la CVE, car il est possible d'en rédiger un, par exemple au moment de la rédaction du règlement intérieur de la Commission paritaire.

Françoise MELONIO dit qu'il est possible de faire un règlement interne, mais ce n'est peut-être pas la meilleure idée s'il faut voter pour le changer.

Vincent TERRASSE remarque que si cette Commission de la vie étudiante n'est pas statutaire et est une pure émanation de la Commission paritaire, on peut aussi s'en séparer. Cela résoudrait des problèmes complexes et la question des attributions serait traitée dans cette instance. Il trouve que l'on consacre beaucoup de temps sur le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante, qui a été créée visiblement pour soulager la Commission paritaire. C'est absurde.

Anaïs DE SAINT-MARTIN rétorque que la CVE a été créée pour soulager la Commission paritaire, même s'il y a eu des problèmes cette année. Il est proposé de régler le problème par les motions, il n'est pas question de revenir ensuite sur le sujet. Cette Commission a été créée, car les Commissions paritaires étaient embourbées par les dossiers à traiter. Elle a très bien fonctionné pendant trois ans. Il y a actuellement de dysfonctionnements relevés par les élus. Les élus proposent de formaliser la chose par une motion qui vise à encadrer le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante et que cela n'ait plus à revenir en débat à la Commission paritaire.

Daniel MUGERIN propose la mise au vote de la motion.

Vincent TERRASSE propose à nouveau de voter la suppression de la CVE.

Daniel MUGERIN répond que l'expérience prouve que cette Commission est très utile, il n'est pas d'accord avec cette idée.

Pour que le vote puisse avoir lieu, il accède à la demande de Vincent TERRASSE et propose que le vote intervienne point par point.

Sur le premier point : « Un quorum de 50 % est nécessaire à la tenue de la Commission de la vie étudiante » sachant que le quorum actuel retenu par la Commission paritaire du 2 décembre a retenu le chiffre de 75 %. Le premier point est adopté par 10 voix pour et 4 contre.

« En cas d'impossibilité pour un élu de siéger à une réunion de la CVE, il peut être remplacé par son suppléant. »

Ce point est adopté à l'unanimité.

« Le mandat des représentants à la CVE s'achève lors de la première Commission paritaire faisant suite aux élections de représentants étudiants et/ou enseignants en Commission paritaire. »
Le troisième point est adopté par 10 voix pour et 4 contre.

« Si la CVE doit examiner moins de quatre dossiers à l'occasion d'une réunion prévue dans son calendrier et en cas d'accord unanime des membres de la CVE, elle peut se tenir de manière dématérialisée.
Léo CASTELLOTE propose de remplacer « et » par « et uniquement en cas de ».
Pour Daniel MUGERIN le français est intelligible, mais il accepte.
Le quatrième point est adopté par 13 voix pour et 1 contre.

« Les associations déposant un dossier en CVE peuvent y être auditionnées sur demande d'une majorité d'élus en CVE. »
Quelqu'un rappelle la demande de Jacques DE CHAMPCHESNEL de voir précisé « une majorité de trois élus sur quatre ».
Ce point est adopté à l'unanimité.

« Les associations sont informées de la date à laquelle leur demande de financement est examinée en CVE avant la tenue de ladite CVE. »
Ce point est adopté à l'unanimité.

VI. ORGANISATION DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DES ÉLÈVES

Julien PALOMO explique que c'est un point assez rapide. Comme tous les ans, le Bureau des Élèves s'apprête à renouveler son Conseil d'administration. C'est un scrutin de liste à majorité proportionnelle. Le Conseil d'administration élit ensuite son propre bureau et la présidence du Bureau des Élèves. Le point sur lequel le BE sollicite l'approbation de la Commission paritaire chaque année est la possibilité d'élargir le corps électoral à tous les étudiants régulièrement inscrits à Sciences Po pour l'année universitaire. En effet, il s'agit d'une association relevant de la loi de 1901 et théoriquement seuls les membres adhérents de cette association peuvent voter pour ce Conseil d'administration. Mais cette limite juridique au vote est sujette à caution et donc le Bureau des Élèves a toujours estimé qu'il s'agissait d'une consultation de tous les étudiants de Sciences Po et non formellement d'un vote. Si cette consultation n'était pas retenue, le Bureau des Étudiants devrait procéder à un vote en bonne et due forme au sein de ses adhérents. La question posée à la Commission paritaire est : la Commission paritaire autorise-t-elle le Bureau des Élèves à consulter tous les étudiants régulièrement inscrits à Sciences Po sur le renouvellement de son Conseil d'administration ?

Daniel MUGERIN demande s'il y a des demandes d'éclaircissements.
Il procède au vote.
La décision est votée à l'unanimité des présents.

VII. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 17 FÉVRIER 2014

Anaïs DE SAINT-MARTIN pense qu'il y a une modification par rapport au document.

Daniel MUGERIN dit que cela était uniquement verbal.

Bérangère GAVAUDO dit que cela s'est fait par mail, il y avait encore matière à discussion.

Jacques DE CHAMPCHESNEL renchérit. Il y a eu des échanges, mais pas encore de validation.

Bérangère GAVAUDO rappelle qu'il y a six dossiers d'une CVE qui s'est tenue en partie le 17 février. Suite à cette CVE, il y a eu un échange de mails, mais pas d'accord à l'unanimité. Que fait-on de ces six dossiers ?

Daniel MUGERIN informe que la prochaine Commission paritaire est le 17 mars. Selon la nature des demandes et des calendriers, ne peut-on attendre jusque-là ?

Selon Jacques DE CHAMPCHESEL, le problème est que les dossiers ont été soumis le 10 février. Attendre deux semaines de plus, c'est beaucoup.

Anaïs DE SAINT-MARTIN pense que les élus étudiants présents avaient donné leur avis et que les élus enseignants avaient ensuite donné leur avis par mail. Il y avait des avis majoritaires sur chacune des propositions.

Julien PALOMO dit qu'il faudrait que tout le monde se souvienne des éléments et que les quatre élus présents de la CVE se souviennent des dossiers.

Grégoire ETRILLARD se souvient qu'il était opposé sur un dossier, mais il y avait une majorité de trois élus sur quatre.

Anaïs DE SAINT-MARTIN rappelle qu'il y avait le dossier de l'ASPA qui demandait trois mille euros et la CVE leur en donnait 2000.

Bérangère GAVAUDO les a contactés, mais elle attend des éléments de réponse.

Anaïs DE SAINT-MARTIN indique que les subventions ont été acceptées pour toutes les associations sauf la dernière qui était pour les enfants, car la demande de subvention n'était pas directement pour l'association en soi, mais pour l'UNICEF. Cela posait d'ailleurs un problème, car il s'agissait d'un financement indirect par la CVE de l'UNICEF.

Elle n'a plus en tête les montants.

Bérangère GAVAUDO a noté les montants et les donne à Anaïs DE SAINT-MARTIN.

Bérangère GAVAUDO et Anaïs DE SAINT-MARTIN sont d'accord pour ce relevé de décisions.

Daniel MUGERIN précise que tout sera fait pour que ce type de dysfonctionnement ne se reproduise jamais.

Françoise MELONIO veut absolument un récapitulatif propre. Elle n'assume pas quand la Cour des comptes arrive et demande où va l'argent public.

Anaïs DE SAINT-MARTIN demande à Bérangère GAVAUDO de redire les montants pour que tout le monde entende.

Bérangère GAVAUDO répète.

Pour l'ASPA, le dossier était en attente de complément d'information de leur part, elle ne l'a pas reçu à ce jour. Il était proposé 2000 euros, alors qu'ils demandaient 3000. Le dossier est toujours en attente.

Serait attribués à l'Artimuse 1500 euros, au Banquet 1420 euros, à Opium philosophie 2000 euros, à Reims International Model United Nations 1000 euros. C'est un refus pour l'association Unis pour les enfants, qui est une ONG qui demande de l'argent pour l'UNICEF.

Daniel MUGERIN procède au vote.

La décision est validée avec 13 voix pour et 1 abstention.

Grégoire ETRILLARD précise qu'il a voté contre une subvention figurant dans le relevé de la CVE, mais qu'il valide le relevé de décision.

Vincent TERRASSE reconnaît qu'il fait de l'obstruction, car il ne comprend pas à quoi servent les enseignants dans cette commission. Il pourrait faire une longue intervention sur le rôle de la Commission paritaire en tant que tel.

Anaïs DE SAINT-MARTIN explique qu'il s'agit de valider le relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante et de fournir des élus en Commission de la vie étudiante.

Vincent TERRASSE s'interroge sur la Commission paritaire et sur le rôle des enseignants dans la Commission paritaire de manière générale. Il s'agit de régler énormément de questions tout à fait légitimes sur les relations entre étudiants et direction de Sciences Po. Il ne voit pas très bien l'utilité des enseignants dans la plupart des cas. Il est sidéré par le temps passé à étudier des questions extrêmement techniques, au regard des problèmes légitimes que posent les étudiants à la direction, qui ne concernent pas à proprement parler une Commission paritaire où la place des enseignants pourrait être considérée et apporter quelque chose.

Anaïs DE SAINT-MARTIN rappelle que la Commission paritaire est décisionnaire sur les questions de vie étudiante.

Vincent TERRASSE a bien compris et il trouve que c'est le problème.

Daniel MUGERIN dit qu'il faut choisir. Soit la Commission paritaire ne veut pas de la CVE et il faut accepter de passer beaucoup de temps en commission plénière sur des demandes légitimes des étudiants, soit on trouve une méthode de fonctionnement.

Vincent TERRASSE répond que c'était une remarque générale.

Daniel MUGERIN explique que la Commission paritaire a une compétence exclusive parmi les conseils de Sciences Po sur la vie syndicale et associative. Ce sont les statuts et ce n'est pas le lieu de les remettre en cause.

Laure MARCUS a une question. Le relevé de décision a été validé. Elle a compris qu'il s'agissait simplement d'entériner les décisions de la Commission de la vie étudiante. Elle demande si c'est une délégation de compétence à la CVE.

Grégoire ETRILLARD répond que ce n'est absolument pas cela. C'est d'un point de vue juridique très important. La Commission paritaire ne délègue pas sa compétence à la CVE. La compétence reste dans la Commission paritaire. C'est d'ailleurs un vrai sujet, il pense qu'il y aura un souci un jour et qu'une décision sera remise en cause. C'est la Commission paritaire qui décide, la CVE ne fait que suggérer des décisions. La responsabilité est dans cette instance. C'est pour cela qu'il a fait une explication de son vote.

Maxime BUREAU ajoute qu'a été validé le travail d'instruction réalisé par la Commission de la vie étudiante. Cela permet de passer moins de temps en Commission paritaire, en déléguant ce travail d'instruction et ensuite la Commission paritaire vote solennellement l'attribution de ces subventions. On vote sur une liste.

Laure MARCUS avoue ne pas connaître ces associations. Elle pensait qu'il s'agissait simplement de valider une décision.

Vincent TERRASSE souligne que l'on ignore ce que font ces associations.

Françoise MELONIO propose de revoter.

Daniel MUGERIN pense que la Commission paritaire du 17 mars prochain sera une occasion très proche de revenir sur ces points-là.

VIII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013

Daniel MUGERIN précise à l'intention des nouveaux élus qu'il est possible de mentionner en séance les modifications qui sont vraiment sollicitées, mais il vaut mieux communiquer avec Delphine GROUES par courrier électronique pour avoir une sécurité juridique et une trace écrite.

Delphine GROUES présente Ismahane GASMI, chargée de mission auprès de la DES, qui va les aider dans l'organisation des conseils et des Commissions paritaires. C'est elle qui adressera les dossiers et à qui il faudra signaler les modifications souhaitées.

Daniel MUGERIN demande à Delphine GROUES de préciser le délai à partir duquel les demandes de modifications ne sont plus possibles, car le PV a ensuite vocation à être mis en ligne sur le site internet de Sciences Po.

Delphine GROUES répond qu'il n'y a pas de limite juridique. En revanche, de façon à mettre les procès-verbaux le plus régulièrement possible sur le site, il est demandé moins d'une semaine.

Anaïs DE SAINT-MARTIN demande une modification en ce qui concerne la première intervention à propos du point 3, page 4, où il est écrit que la Commission de la vie étudiante est une émanation du Conseil de direction. Elle suppose qu'il s'agit plutôt de la Commission paritaire.

La modification est acceptée.

Daniel MUGERIN procède au vote.

Le procès-verbal du 2 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON veut parler de sa possibilité à siéger à la Commission paritaire. Récemment, la direction a pris la décision par rapport aux enseignants vacataires, en partie en réaction d'un rapport de la Cour des comptes, en argumentant que l'IEP relève des institutions d'enseignement supérieur publiques, de réduire le nombre de cours donnés à des vacataires. En outre, les vacataires retraités n'assureraient plus les cours. Il fait partie de ces derniers. D'ailleurs, il a une pétition ce soir si cela intéresse ses collègues. Les retraités vont avoir des discussions avec la direction sur le sujet, il ne sait pas ce que cela va donner. Pour l'instant, il assurera ses derniers cours à Sciences Po ce semestre. Comme ils sont censés assurer un certain nombre de cours pour siéger à la Commission paritaire, il demande s'il sera obligé de quitter son siège après ce semestre.

Françoise MELONIO va vérifier. Il est clair que l'âge de la retraite s'applique à Sciences Po, cela n'est pas discutable. C'est une question différente de savoir si quelqu'un qui n'est plus enseignant, peut représenter les enseignants à la Commission paritaire. Il lui paraît souhaitable que ce soit des enseignants en exercice qui représentent les enseignants à la Commission paritaire. Mais elle va vérifier s'il existe une impossibilité.

Anaïs DE SAINT-MARTIN rejoint l'intervention de Robert SKIPPON pour dire que l'UNEF est unie avec les enseignants sur les statuts de vacataires et est solidaire avec les enseignants de langue concernant le débat sur ce statut.

Françoise MELONIO demande si cela veut dire que l'UNEF est favorable à ce qu'il n'y ait pas d'âge de la retraite.

Anaïs DE SAINT-MARTIN précise que ce n'est pas ce que l'UNEF veut dire. Le débat est plus large à propos des vacataires, il ne se réduit pas à l'âge de la retraite. La précarité du statut d'enseignant vacataire a des conséquences directes sur la formation des étudiants. L'instabilité du statut de vacataire dans les enseignements de langue ne donne pas la possibilité aux enseignants de s'investir réellement à long terme sur la construction d'un cours qui s'adapterait au mieux aux besoins des étudiants et ne leur donne pas la possibilité de s'inscrire réellement dans les projets pédagogiques de Sciences Po alors même que les langues sont un outil fondamental de leur formation. De plus, la limitation du nombre d'heures de cours par semestre que peut assurer un enseignant vacataire a entraîné cette année des problèmes au niveau de l'offre de cours et des possibilités de certains étudiants de certains étudiants de s'inscrire dans les cours de langue qu'ils souhaitaient. Il y a des problèmes de place dans les cours, car les enseignants vacataires ne peuvent effectuer plus d'un certain nombre d'heures de cours. C'est un problème qui se pose et ils expriment leur solidarité envers les enseignants à l'occasion de ce débat.

Hugo LABART veut revenir sur un sujet déjà mentionné lors de la séance du Conseil de direction, mais qui semble important aux élus UNEF ; c'est l'examen d'entrée.

La veille et l'avant-veille a eu lieu la nouvelle version de l'examen d'entrée à Sciences Po, décidée par la réforme de 2011 et votée dans les conseils en 2012, dans une optique de démocratisation. Les épreuves les plus socialement discriminantes ont été supprimées, notamment l'épreuve d'ordre général. Il est temps de se demander quel bilan tirer de la démocratisation initiée par cette réforme. Une étude a été faite en 2011 par Vincent TIBERJ enseignant de Sciences Po qui évaluait l'impact des CEP sur la population étudiante de Sciences Po dix ans après leur mise en place en 2001. Ils souhaiteraient qu'une telle étude soit remise en place pour remettre au centre des préoccupations cet objectif de démocratisation, une étude faite par un professeur de Sciences Po, tout en étant détaché du service des admissions qui est déjà surchargé. C'est en ayant une analyse plus fine des modes de sélection de l'IEP qu'un deuxième temps de la démocratisation pourra s'opérer. L'UNEF renouvelle sa demande.

Françoise MELONIO dit que pour avoir une idée des effets d'un examen un peu de recul est nécessaire. L'année précédente, on a constaté des effets de diversification sociale et géographique, mais ce qui se passe sur une année n'est pas significatif sur plusieurs années. Il y a déjà une grosse enquête cette année sur les CEP et les lycées, ce n'est pas négligeable. Il faut attendre des conditions scientifiquement acceptables pour voir les effets de l'examen sur plusieurs années. Les variations dans le nombre de candidats d'une année sur l'autre et dans leur origine peuvent dépendre de facteurs multiples.

Anaïs DE SAINT-MARTIN demande si *a priori* une enquête sera faite sur le sujet.

Françoise MELONIO répond qu'il faudra faire une évaluation des procédures d'examen parce qu'il y a à tester la démocratisation, mais aussi la fiabilité des procédures. Il faut faire une enquête de qualité sur la procédure mise en place. Mais pour le faire dans des conditions sérieuses, il faut un peu de recul.

Léo CASTELLOTTE ajoute, toujours à propos de l'examen d'entrée, que l'oral de langue est suspendu pour le moment. Cela va-t-il durer ?

Françoise MELONIO indique qu'il n'est pas envisagé de le réintégrer pour le moment. Quand il y aura la révision du règlement des admissions, il faudra régler cette question.

Léo CASTELLOTTE demande l'échéance.

Françoise MELONIO pense que cela sera assez rapide.

Maxime BUREAU marque son étonnement. Il a été préalablement, toujours pour l'UNEF, élu au Conseil de direction. Il y avait des points réguliers sur un des chantiers en cours à Sciences Po qui est la réforme des statuts. Il est un peu surpris de constater que cela n'est pas mentionné en Commission paritaire. Il n'y a aucune information à ce sujet alors que le projet de réforme qui va être présenté par le directeur sera soumis dans les conseils le 18 mars

Jacques DE CHAMPCHESNEL rapporte que la réponse faite le matin même sur cette question en Conseil de direction est que les instances seraient informées fin mars.

Maxime BUREAU rappelle combien c'était un point essentiel pour la Commission paritaire au vu des interventions de Vincent TERRASSE qui souhaitait clarifier les compétences de la Commission paritaire et le rôle associé des étudiants et enseignants. Un des points essentiels serait de pouvoir rendre cette Commission décisionnelle sur les points pédagogiques. Cela serait extrêmement intéressant au sens où les étudiants et enseignants sont extrêmement bien placés pour examiner des contenus pédagogiques en cohérence avec la formation donnée par Sciences Po. Il rappelle l'opportunité historique que constitue cette réforme des statuts et l'importance que la Commission paritaire puisse pleinement s'en saisir.

Françoise MELONIO dit que c'est prévu.

Vincent TERRASSE complète les propos de Maxime BUREAU. Depuis qu'il assiste à cette commission, il a l'impression que la part des enseignants dans le débat est extrêmement minorée. C'est un mode de fonctionnement, ce sont des questions liées à la vie étudiante et il trouve dommage que 80 % soient des questions de fonctionnement interne, même dans l'emploi du temps de la réunion. On y passe beaucoup de

temps et les enseignants assistent à des débats entre les étudiants et la direction. Ce mode de fonctionnement était censé être en partie résolu par la création de commissions. Mais ce n'est pas le cas. À chaque fois reviennent ces questions d'organisation, de logistique, d'administration. Il trouve dommage de passer autant de temps à parler de choses qu'il considère comme mineures et qu'il n'y ait pas de hiérarchisation des sujets. Les étudiants et les enseignants n'ont pas le même mode de vie ni la même appréhension du temps passé à ces tâches d'organisation. Il trouve dommage d'en être réduit à ces questions. La plupart du temps, il ne sait pas de quoi il s'agit, car il ne suit pas toutes les commissions. Les professeurs ne se sentent pas très utiles et ne peuvent pas participer comme il faudrait au débat. Il trouve dommage de ne pas repenser l'ensemble. Il voudrait que ces questions soient abordées sans être absorbées immédiatement par un ordre du jour dont la plupart des points pourraient être traités ailleurs.

Maxime BUREAU pense que l'intervention de Vincent TERRASSE va dans le sens des revendications des élus UNEF, à savoir le fait de s'associer aussi bien au Conseil de direction qu'à la Commission paritaire pour que les élus, quels qu'ils soient, soient plus informés des dossiers en cours. Toutes leurs interventions signalent le fait que les élus ne sont pas assez associés et sont amenés à voter sur des questions avec un manque évident d'expertise. Cela pose la question de l'articulation entre le temps et l'organisation de ces séances. Il faudrait un système de groupes de travail où discuter et avancer avec l'administration, et où les décisions sont ensuite actées par la Commission paritaire, comme la Commission de la vie étudiante fait ce travail d'instruction des dossiers et apporte son avis, validé ou non par la Commission paritaire. Enfin, cette question de clarification des compétences est posée. Vincent TERRASSE note que la plupart des tâches de la Commission paritaire relèvent de la vie étudiante. C'est parce que la Commission paritaire est décisionnelle sur ce point-là alors qu'elle n'est que consultative sur les questions pédagogiques. Il pense qu'à cause de cette différence de statuts, la Commission paritaire est moins consultée sur ces sujets où le Conseil de direction est décisionnel. Il faudrait rééquilibrer les conseils à Sciences Po même si ce n'est pas peut-être pas le sens dans lequel va cette réforme des statuts, ne serait-ce qu'avec la nouvelle appellation de la Commission paritaire qui serait à présent la Commission étudiante.

Vincent TERRASSE note que cela serait une clarification et manifesterait concrètement par le nom la réalité constatée.

Jacques DE CHAMPCHESEL rappelle qu'il y a des groupes de travail qui nourrissent le travail de la Commission paritaire. À chaque fois, il est proposé à l'ensemble des élus étudiants et enseignants de soumettre des sujets pour les mettre à l'ordre du jour. Il y aura par exemple un groupe de travail sur l'enseignement des langues. La direction est à la disposition des élus pour les informer ou mettre à l'ordre du jour des points précis. La direction est à l'écoute de l'ensemble des élus, pas seulement étudiants.

Daniel MUGERIN clôt la séance à 20h35.